

Question d'Europe
n°587
8 mars 2021

L'Europe des femmes

Ramona BLOJ

L'égalité entre les hommes et les femmes au sein de l'Union européenne est prévue par l'article 119 du Traité de Rome. Si des progrès substantiels ont été réalisés depuis 1957, qui ont permis à l'Europe d'être le continent où les femmes vivent le mieux et où leur proportion dans les institutions est parmi les plus élevées au monde, des disparités importantes persistent entre les États membres. De nouvelles étapes méritent encore d'être franchies d'autant que la pandémie a accentué des inégalités et des écarts, illustrant les efforts qu'il faut encore engager pour atteindre une vraie égalité homme-femme.

L'EUROPE, LE CONTINENT DES FEMMES

Les institutions européennes

Alors qu'en janvier 2021, 25,5% des parlementaires dans le monde étaient des femmes, le pourcentage de femmes membres du Parlement européen s'élevait à [37,98%](#)*, en légère diminution par rapport à 2019, au début de la mandature ([41%](#)). Parmi les huit présidents de groupes politiques, on compte une présidente, Iratxe García (S&D), et deux co-présidentes, Ska Keller (Verts/ALE) et Manon Aubry (GUE/NGL).

En 2019, pour la première fois dans l'histoire, deux femmes ont été nommées à la tête d'institutions européennes : Christine Lagarde à la présidence de la Banque centrale européenne et Ursula von der Leyen à la présidence de la Commission européenne.

Au début de son mandat en décembre 2019, la Commission comptait douze femmes sur vingt-sept membres. Suite à la nomination, en octobre 2020, de l'Irlandaise Mairead McGuinness comme Commissaire aux services financiers, le Collège compte désormais treize femmes (48,1%) pour quatorze hommes. L'une des trois vice-présidents exécutifs est une femme : Margrethe Vestager, ainsi que deux des six vice-présidents, Věra Jourová et Dubravka Šuica.

Les États membres

Au niveau des États membres, la moyenne européenne dans les parlements nationaux se situe à 32,7% (contre [25,5%](#) au niveau mondial). Toutefois, il existe de très grandes disparités entre les pays. Les États nordiques sont une référence mondiale, avec des proportions de femmes dans les parlements nationaux qui se situent à 49,6% en Suède, 46% en Finlande et 39,7% au Danemark. Beaucoup de chemin reste à parcourir dans des pays du Sud et de l'Est : seulement 12,6% de femmes parlementaires en Hongrie, 13,4% à Malte, 20% en Roumanie, 21,42% à Chypre et 22,7% en Slovaquie[1].

Dans les gouvernements des États membres, la moyenne se situe à 31,85%. Les pays scandinaves figurent encore en tête du classement : 54,5% en Finlande, 52,2% en Suède, 48% pour les Pays-Bas. D'autres pays sont bien placés comme la France avec 47% de femmes au gouvernement, ou l'Espagne avec 46,9%. À l'opposé, le gouvernement compte une seule femme en Roumanie, en Hongrie et en Pologne.

Au niveau mondial, on compte vingt-six cheffes d'État ou de gouvernement[2], dont presque un tiers dans l'Union avec trois cheffes d'État (Estonie, Slovaquie, Grèce) et cinq cheffes de gouvernement (Allemagne, Danemark, Finlande, Lituanie et Estonie). Les deux dernières femmes investies à la tête d'un gouvernement sont Ingrida Šimonytė en Lituanie depuis novembre 2020, et Kaja Kallas en Estonie depuis janvier 2021. À noter que les gouvernements de Norvège et d'Islande sont aussi dirigés par une femme.

L'Europe, un levier

Pour son voisinage immédiat, l'Europe semble être un levier : à la fin de l'année 2020, Maia Sandu est devenue la première femme chef d'État en Moldavie. La

* L'auteur remercie Thomas Hinzelin et Anne-Célia Cordier pour leur aide.

[1] Données EIGE.

[2] Allemagne, Bangladesh, Barbade, Birmanie, Danemark, Estonie, Éthiopie, Finlande, Gabon, Géorgie, Grèce, Hong Kong, Islande, Kosovo, Lituanie, Moldavie, Namibie, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Serbie, Singapour, Slovaquie, Taiwan, Togo, Trinité-et-Tobago.

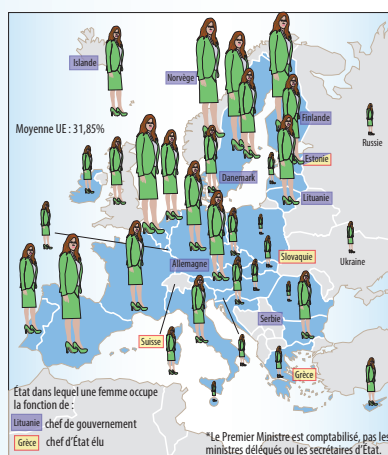
Géorgie a élu Salomé Zourabichvili comme présidente en 2018. Dans les Balkans, la Serbie a nommé Ana Brnabić Première ministre en 2017. D'ailleurs, le gouvernement serbe compte onze femmes sur vingt-et-un ministres,

un taux de 45,8%. Au Kosovo, Vjosa Osmani est devenue présidente (par intérim) le 5 novembre 2020, à la suite de la démission de Hashim Thaçi.

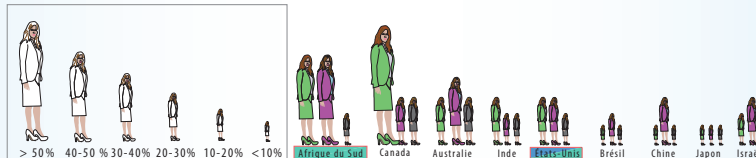
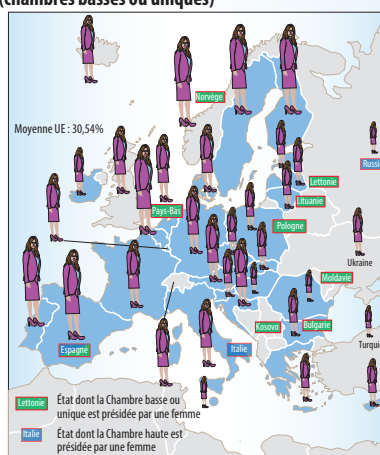
L'Europe au féminin

au 19 février 2021

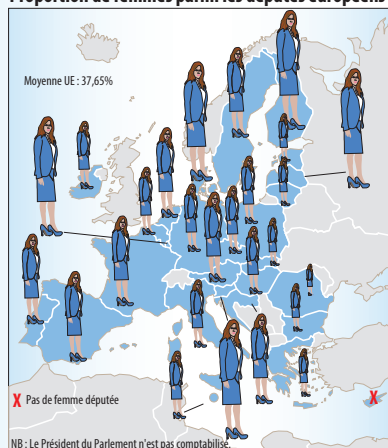
Proportion de femmes dans les gouvernements*



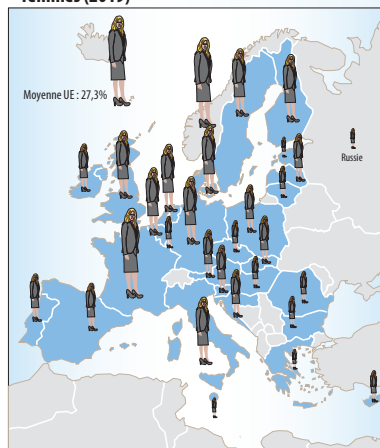
Proportion de femmes dans les Parlements nationaux (chambres basses ou uniques)



Proportion de femmes parmi les députés européens



Postes de cadres supérieurs occupés par des femmes (2019)



Source : Compilation de la Fondation Robert Schuman, dont http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/files/womenonboards/wob-factsheet_2020_en.pdf.

Pascal Olier pour la Fondation Robert Schuman, février 2021. © FRS.

Les femmes victimes de la pandémie

Malgré ces avancées importantes, la pandémie de Covid-19 a mis en évidence les écarts qui persistent et qui se sont introduits dans les groupes d'experts et de décision créés pour gérer la situation sanitaire : une étude publiée par [BMJ Global Health](#) souligne le fait que sur cent-quinze groupes nationaux d'experts et de décision étudiés, 85,2% sont composés en majorité par des hommes : la proportion des femmes dans les pays européens varie de 0% en Lituanie à 6,7% en Hongrie, en passant par 40,6% en Irlande et 60% en Autriche.

Selon la même étude, la situation n'est pas différente au niveau des task-forces mondiales : la proportion des femmes dans les premier, deuxième et troisième Comité d'urgence du Règlement sanitaire international de l'OMS s'est située à 23,8%, 23,8% et 37,5% respectivement. Malgré les engagements des gouvernements, la parité semble encore un objectif à atteindre dans les faits.

Un an après le début de la pandémie de Covid-19, on ne peut que faire ce constat : les femmes sortent plus affaiblies de cette période que leurs collègues masculins, révèle une étude du [Boston Consulting Group](#) (BCG) menée entre fin janvier et début février 2021. On doit noter en revanche que, dans la plupart des pays et pour des raisons qui restent à étudier, les femmes meurent moins de la Covid que les hommes.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET LA GOUVERNANCE DES ENTREPRISES

Selon [Eurostat](#), au niveau de l'Union, 68,2% des femmes de 20 à 64 ans occupaient un emploi contre 79,6% des hommes avant la pandémie. Bien que les femmes représentent moins de la moitié de l'ensemble des personnes ayant un emploi dans l'Union, (46%), [elles sont majoritaires dans les services à forte intensité de connaissance \(59%\)](#). Si l'écart a diminué systématiquement ces dernières décennies, beaucoup de chemin reste à faire, surtout en matière de postes de responsabilité en Europe. Selon une étude du [World Economic Forum](#), les femmes représentent un tiers (33%) des membres des conseils d'administration des sociétés cotées en bourse et seulement un peu plus

d'un quart (27%) occupent des postes de direction. Des disparités persistent entre les États membres : la Lettonie a la plus grande proportion de femmes occupant des postes d'encadrement (53%), alors que la France enregistre la plus forte proportion de femmes administrateurs (45%). Mais le pourcentage de femmes cadres plafonne à un tiers et diminue à [18% pour les cadres supérieurs](#).

Alors que le principe de l'égalité de rémunération est inscrit dans les traités européens (article 157 du TFUE), des écarts de rémunération persistent : les femmes travaillent dans une plus grande proportion dans des secteurs à faible rémunération ; à la recherche d'un équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, elles travaillent moins d'heures que les hommes et, dans de trop nombreux cas, gagnent moins que les hommes pour un travail égal. En 2018 [l'écart de rémunération](#) au niveau européen se situait à 14,1%, avec des différences considérables entre les États membres : alors que l'écart de rémunération se situe à 3% en Roumanie, il s'élève à 27,3% en Estonie, 20,9% en Allemagne et 20,1% en République tchèque. En France, les femmes doivent travailler soixante jours de plus que les hommes pour atteindre un salaire équivalent.

Pour y remédier, des nombreuses initiatives ont vu le jour : en France, en vertu de [l'article 104](#) de la loi « Avenir professionnel », les entreprises doivent avoir comme objectif la suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Dans [l'Union](#), douze États membres ont pris des mesures relatives à la transparence salariale. En mars 2020, la Commission européenne a revu sa [stratégie](#) et ouvert une consultation sur la transparence salariale ; [les propositions](#) qui ont suivi, présentées le 4 mars 2021, visent à obliger les entreprises employant au moins deux cent cinquante personnes dans l'Union européenne à fournir des renseignements sur les écarts de rémunération. Le 10 novembre est devenu la [journée de l'égalité salariale](#).

Dans le domaine scientifique, 2020 a vu l'attribution du Prix Nobel de Chimie à deux femmes, la Française Emmanuelle Charpentier et l'Américaine Jennifer Doudna. C'est également une femme, Katalin Kariko, qui est à l'origine de la technologie ARN messenger, utilisée notamment par Pfizer/BioNtech et Moderna pour le développement

du vaccin anti-Covid. Pourtant, seulement 33,3% des chercheurs au niveau international sont des femmes, et elles sont en minorité dans le secteur du numérique selon l'[UNESCO](#), ce qui représentera un énorme défi pour l'insertion sur le marché du travail à l'avenir.

L'IMPACT DE LA PANDÉMIE SUR L'ÉGALITÉ HOMME-FEMME

Les femmes sont plus vulnérables aux effets économiques liés aux crises en raison des inégalités structurelles entre les sexes. La pandémie a accentué des inégalités déjà existantes. Selon [un rapport](#) des Nations unies publié en 2020, « *dans tous les domaines, de la santé à l'économie, de la sécurité à la protection sociale, les effets de la pandémie sont exacerbés pour les femmes et les filles du simple fait de leur genre* ». Pour comprendre en quoi les femmes sont plus exposées à la pandémie de Covid-19, il est important de noter que la structure de l'emploi et la perception des rôles restent fortement influencées par le genre.

Une structure de l'emploi défavorable aux femmes en temps de crise

Malgré une amélioration constante, le taux d'emploi des femmes, qui était de [67,3%](#) pour les 20-64 ans dans l'Union en 2019 (contre 65% en 1999), reste inférieur au taux d'emploi des hommes pour la même tranche d'âge, qui se situe à 79%. Cette différence s'explique notamment par l'influence des stéréotypes de genre des rôles, avec le modèle du « *single breadwinner* »[3] où l'homme est en charge de soutenir financièrement la famille tandis que la femme serait en charge des tâches domestiques et de l'éducation des enfants. Une enquête Eurobaromètre de juin 2017[4] montrait la persistance de ces perceptions dans l'Union.

Ce modèle a presque disparu dans plusieurs pays européens du nord : en Lituanie, le taux d'emploi des femmes se situe à 77,4% contre 79% pour les hommes, (soit un écart de -1,6). On retrouve un écart encore plus élevé en Finlande (-2,7), en Lettonie (-3,8) ainsi qu'en Suède (-4,7). En Europe du Sud, les écarts persistent : en Grèce et à Malte (- 20 chacun) ainsi qu'en Italie (- 19,6) et en Roumanie (-19).

D'autres inégalités persistent dans le monde du travail, notamment la différence de salaire entre les hommes et les femmes (écart de 14% dans l'Union). Cette différence crée souvent des déséquilibres au sein des ménages : en 2018, dans 37% des ménages européens, le revenu de la femme représente moins de 40% du revenu total du ménage. Cette tendance est renforcée par le fait que les femmes représentent la majorité des emplois à temps partiel dans l'Union avec 31,3% des femmes salariées à temps partiel contre 8,7% des hommes en 2019 ce qui représente en moyenne [six heures de travail salarié en moins](#) par semaine pour les femmes. Enfin, les femmes sont plus concernées par le risque de précarité lors d'une crise économique pour deux raisons : le fait qu'elles occupent des emplois précaires (27% des femmes contre 15% des hommes) et leur surreprésentation dans les familles monoparentales (sur les 7,5 millions de familles monoparentales dans l'Union en 2016, 85% d'entre elles étaient composées de mères avec leurs enfants). Ainsi, la structure de l'emploi, des familles et la perception des rôles de genre créent pour les femmes des conditions défavorables qui peuvent être exacerbés en temps de crise : les femmes en emploi précaire ou à la tête de famille monoparentale peuvent être poussées vers la pauvreté, tandis que les femmes dans les familles biparentales peuvent être encouragées par la répartition des revenus dans le ménage à réduire leur temps de travail ou à le quitter, ce qui risque à terme de renforcer les inégalités dans le monde du travail.

Des premiers indicateurs

Il est encore difficile de mesurer pleinement les effets économiques de la pandémie car la crise n'est pas encore terminée. Cependant, en utilisant quelques indicateurs avancés, il est possible de dresser un [premier bilan](#). Selon Eurostat, [le chômage](#) des femmes est passé de 6,8% à 7,9% entre janvier et décembre 2020 dans l'Union et de 6,2% à 7,1% pour les hommes sur la même période. Selon les estimations de l'OCDE, le taux d'emploi des hommes et des femmes a pour le moment suivi une évolution similaire dans la zone OCDE : avec un taux d'emploi des hommes de 70,8% au 4e trimestre de 2019 contre 67,8% au 2e trimestre

[3] Un seul soutien de famille.

[4] Special Eurobarometer 465, juin 2017

2020 et un taux d'emploi des femmes de 54,2% au 4e trimestre 2019 contre 51,2% au 2e trimestre 2020. Cette évolution similaire peut s'expliquer par la mise en place de mécanismes de maintien dans l'emploi par les États, qui ont permis de limiter la destruction d'emplois.

Mais il y a aussi des disparités entre secteurs et entre les emplois occupés majoritairement par des femmes et ceux qui emploient majoritairement des hommes. Les femmes sont surreprésentées dans les emplois « essentiels », par exemple elles représentent 95% du personnel de nettoyage et d'aide domestique, 76% des aides-soignantes, 86% des travailleurs sociaux dans les services de santé et 82% des caissières. Ce sont des secteurs qui ont été fortement mobilisés pendant la pandémie, et n'ont donc pas connu de réduction d'effectifs. Mais elles sont aussi surreprésentées dans les services.

Selon une estimation de la [Banque mondiale](#) en lien avec l'OIT, 84% des femmes salariées, contre 59% des hommes, travaillaient dans le secteur des services dans l'Union en 2020. Elles se concentrent notamment dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration (30% de femmes employés en plus que les hommes dans ces secteurs) qui ont été durement touchés par la pandémie et qui risquent d'avoir plus de mal que les autres lors de la reprise. Les hommes sont davantage présents dans des secteurs non-essentiels qui ont été négativement impactés par les restrictions mises en place, comme le secteur de la construction où ils représentent 97% de la main d'œuvre ou encore le secteur manufacturier où ils en représentent 73%. Dans le même temps, les hommes sont plus présents dans des services qui ont été moins affectés par la crise comme l'administration (51%) ou la recherche et l'ingénierie (74%). Selon [Eurostat](#), les agents d'entretien, assistants, ouvriers de la construction et de l'industrie manufacturière ont enregistré la plus forte baisse du nombre de personnes employées, - 9%, entre le troisième trimestre 2019 et le troisième trimestre 2020 dans l'Union. Ces métiers sont occupés à la fois par des femmes et par des hommes. Cette répartition des hommes et des femmes dans des secteurs différemment touchés par la crise peut expliquer le peu de différences observées dans l'évolution du chômage.

Les femmes en première ligne

Les femmes peuvent être exposées ou à risque en raison de leur [surreprésentation dans les métiers de la santé ou des services à la personne](#). Selon l'OCDE, à l'échelle mondiale, les femmes représentent 70% des personnels de santé et sont plus susceptibles de travailler en première ligne (infirmières, sages-femmes et agents de santé communautaire). Elles constituent également la majorité des personnels qui assurent le service dans les établissements de santé, représentant 90 % du personnel des établissements pour personnes âgées et 97 % des aides à domicile.

Il en est de même pour les femmes enseignantes, qui sont en première ligne. En 2019, la part des femmes enseignantes dans l'éducation primaire était de 85%, selon la [Banque mondiale](#). Rappelons que le port du masque pour les enfants de moins de 11 ans n'était pas obligatoire avant septembre 2020, et l'est maintenant pour les enfants de plus de 6 ans en France, en Belgique, en Espagne et en Italie.

Lutter contre les violences domestiques

[Avant la pandémie](#) de Covid-19, une femme sur cinq en Europe subissait des violences conjugales. La pandémie, et notamment les mesures de confinement, ont provoqué une [augmentation](#) des violences domestiques et sexuelles.

Selon l'OMS, les services d'urgence à travers l'Europe ont enregistré une hausse de 60% des appels de femmes victimes de violences conjugales pendant le confinement, par rapport à l'année précédente. Les demandes de renseignements en ligne adressées aux services d'assistance pour la prévention de la violence ont été multipliées, quant à elles, par cinq.

En France, rien que pendant le premier confinement du 17 mars au 11 mai 2020, le nombre de violences conjugales rapportées a augmenté de 30%. À Chypre, sur la même période, les appels pour signaler des violences conjugales ont également augmenté de 30%.

En [septembre 2020](#), 48 pays avaient intégré la prévention et la réponse à la violence à l'égard des femmes et des filles à leurs plans de lutte contre la propagation du virus, et 121 autres pays avaient adopté des mesures

pour renforcer les services aux victimes de violences.

Dans l'Union européenne, de nombreux centres d'accueil pour les victimes ont ouvert. La majorité des pays européens ont aussi mis en place des lignes téléphoniques d'écoute et d'assistance pour les victimes de violences domestiques (en Espagne, un service de messagerie instantanée doté d'une fonction de géolocalisation qui offre un soutien psychologique immédiat aux victimes). En France, en Italie, en Espagne, en Norvège, en Belgique et en Allemagne, les femmes qui cherchent de l'aide face à des violences domestiques peuvent aller la [demander](#) directement dans les pharmacies.

*

En mars 2020, la Commission présentait [la stratégie](#) en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025, qui mettait en évidence trois objectifs : « mettre fin à la violence et aux stéréotypes sexistes, garantir une égalité de participation et de chances sur le marché du travail, y compris l'égalité salariale, et parvenir à un

équilibre entre les femmes et les hommes dans la prise de décision et la politique ». Les leçons de la pandémie devraient y être intégrées, pour mieux prendre en compte le vécu des femmes et consolider les progrès réalisés. La [proposition](#) présentée par la Commission européenne le 4 mars sur la transparence salariale représente un pas important dans la bonne direction. Reconnaissant que l'avenir de l'Europe passe par les femmes, la relance européenne devrait également favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, qui pourrait être un critère dans l'évaluation des plans de relance nationaux. Investir dans l'éducation des filles, leur faciliter l'accès aux filières scientifiques, sera essentiel pour leur assurer l'accès au marché du travail de demain. Et pourquoi ne pas réélire en janvier 2022 une femme à la tête du Parlement européen ?

Ramona Bloj

Responsable des études de la Fondation Robert
Schuman

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site :
www.robert-schuman.eu

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.